



*Cette 3^e manche est
organisée par le
BALISITE CLUB DE GISORS*

Rendez-vous à **GASNY** pour le pointage , départ vers 10h

Coût de l'inscription :

10 €uros

- Boissons chaudes et viennoiseries pour les nageurs.
- Cette descente sera suivie d'un barbecue organisé par le club
- Prix barbecue 15 €
- Date limite d'inscription => 15 février 2026

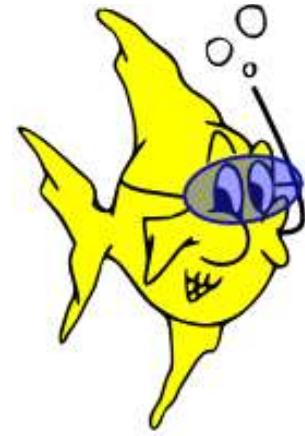
Information : president.baliste@gmail.com ou napnev27@gmail.com

Inscription : <http://le-sportif.com/>

Confidential C

LE BALISTE CLUB DE GISORS

PLONGEE SOUS MARINE
27140 GISORS



Mesdames et Messieurs les Présidents de club,

Le Baliste club de Gisors, en collaboration avec la commission NEV du CODEP 27 organise une descente de rivière dans l'Epte avec la participation des clubs locaux mais aussi des clubs extérieurs au département, qui se déroulera

LE DIMANCHE 01 MARS 2026

Parcours de Fourges à Gasny environ 5500 m

RDV rue William DIAN à GASNY à 9 h pour un départ de Fourges (au moulin) vers 10 h

Cette activité est ouverte à tous les licenciés **2025/2026** de la FFESSM. Vos conjoints et vos proches pourront également y participer sous couvert d'une licence fédérale « open pass » et d'un certificat médical d'aptitude de moins d'un an.

Participation : **10 €** pour les boissons chaudes et les viennoiseries par nageur, **5 €** pour les accompagnateurs. Les frais techniques de la plateforme Le-sportif, à la charge du compétiteur, apparaîtront lors de l'inscription.

A l'issue de la descente, le club organise un barbecue à la salle des fêtes du Boisgeloup (participation de **15 €**).

Participation offerte pour les juges à condition de vous inscrire : sur [Le-sportif.com](#) sur le module juge et bénévole & par mail auprès du club.

L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours en cas de force majeur (le Lac du Mesnil ou un autre parcours sur l'EURE).

Rappel sur les formalités d'inscription :

Présentation de la licence F.F.E.S.S.M. à jour pour la saison 2025-2026.

Présentation d'un certificat médical pour la pratique de la « nage en eau vive en compétition » daté de moins de 1 an.

Descente uniquement avec appui. Pas de nageurs.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Tous les documents seront à télécharger sur la plateforme d'inscription du Sportif.com

Le Baliste Club de Gisors - Plongée sous marine

Hôtel de Ville 27140 Gisors

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, décret du 16 août 1901

Affilié à la FFESSM n° 22270123 - Agréé DDJS n° 2709S005

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES AVANT LE 15 FEVRIER 2026

Sur la plateforme de notre site partenaire : le-sportif.com



<https://forms.registration4all.com/RE.aspx?E=219566&RORG=OW>

Réservations sur la plateforme.

Dans l'attente de vos inscriptions, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs les président(e)s, mes salutations les plus sportives

*Nicolas Wuillot
Président
Baliste club de Gisors*

- *Le Club ou la CRNEV se réservent le droit d'annuler la descente pour des causes météorologiques ou climatiques (intempéries ou température d'eau jugée trop faible), pour un nombre de participants insuffisants ou de restrictions imposées par la gestion COVID19. Ils pourront en outre refuser un départ en cas de protection vestimentaire inadaptée, particulièrement dans le cas des mineurs de moins de 16 ans*

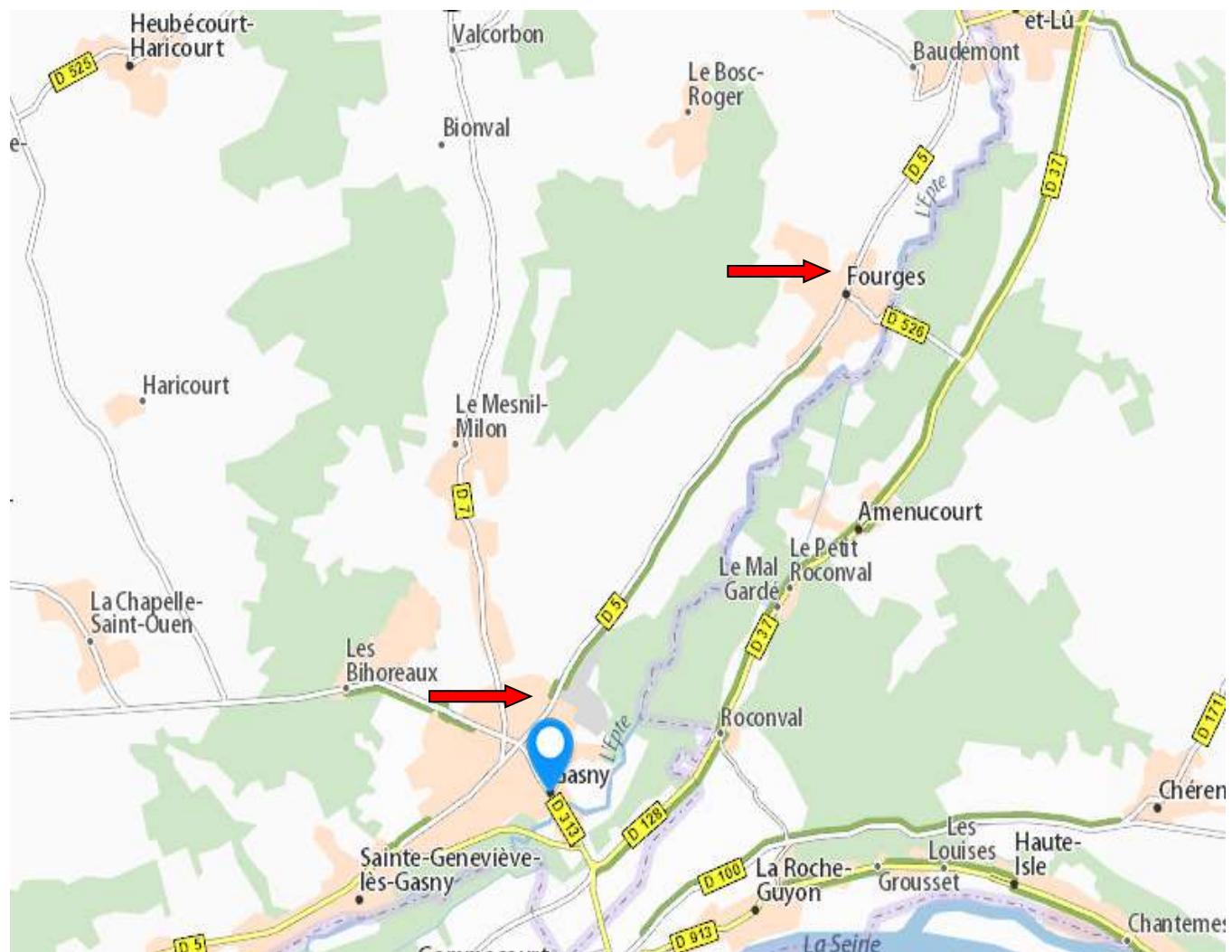
Le Baliste Club de Gisors - Plongée sous marine

Hôtel de Ville 27140 Gisors

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, décret du 16 août 1901

Affilié à la FFESSM n° 22270123 - Agréé DDJS n° 27095005

Plan d'accès :



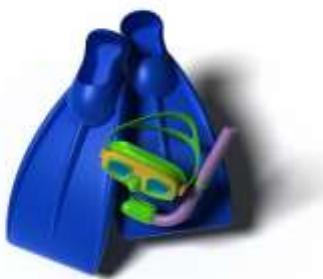
Inscriptions obligatoires sur la plateforme de notre partenaire Le-Sportif.com



<https://forms.registration4all.com/RE.aspx?E=219566&RORG=OW>

IMPERATIF

AVANT LE 15 FEVRIER 2026



Le Baliste Club de Gisors - Plongée sous marine

Hôtel de Ville 27140 Gisors

lition régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, décret du 16 août 1901
lié à la FFESSM n° 22270123 - Agréé DDJS n° 2709S005

6.42 km

